



Compte rendu du conseil d'école du 5 novembre 2019

Présents :

- Municipalité : M. Lemazurier (maire de Marigny le Lozon) et Madame Fauvel (adjointe chargée des affaires scolaires) ;
- Parents : Mesdames Broyant, Petit-Etienne, Paris, Fautrat, Lefieux, Marguet Itah, Esnée, Lebas, Grandmougin, Tostain et Monsieur Pradeau Bréard
- L'équipe enseignante.

Absents excusés : Madame Loyer (IEN de la circonscription de Saint-Lô Nord), Madame Cerveau et Messieurs Gattier et Firmin (parents d'élèves).

1. Composition et rôle du conseil d'école

Article D411-1 Créé par [Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- 1° Le directeur de l'école, président ;
- 2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- 3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- 4° Un des maîtres du RASED réseau d'aides spécialisées ;
- 5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par [l'article L. 411-1](#) ;
- 6° Le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN)
L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Article D411-2 Modifié par [Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 - art. 1](#)

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° **Vote le règlement intérieur de l'école** ;
- 2° **Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire** ;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
 - f) L'hygiène scolaire ;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

2. Compte-rendu des élections

Nombre d'inscrits	477
Nombre de votants	179
Nombre de votes blancs ou nuls	21
Nombre de suffrages exprimés	158
Taux de participation	37.53%

3. Effectifs et répartition

Classes	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	
TPS-PS	6	21								27	
PS-MS		15	13							28	
MS-GS A			10	17						27	
MS-GS B			12	14						26	
CP A					21					21	1
CP B					23					23	1
CE1 A						23				23	2
CE1 B						24				24	2
CE2							25			25	1
CE2-CM1							12	13		25	1
CM1-CM2 A								18	9	27	3
CM1-CM2 B								17	10	27	2
CM2									27	27	
TOTAL	6	36	35	31	44	47	37	48	46	330	

ULIS : **13**

CLE 1 : **9**

4. Règlement intérieur de l'école

Après avoir rappelé qu'il était du ressort du conseil d'école de voter le règlement intérieur, le directeur invite les membres du conseil, après lecture, à faire des commentaires et proposer des modifications.

Modifications :

- instruction obligatoire à 3 ans ;
- objets connectés interdits ;
- inscription obligatoire à "La Tarentelle" pour pouvoir être pris en charge ;
- suppression de ces 2 paragraphes :

3.2.1 - A l'école maternelle

A défaut de toute autre solution, une décision de retrait provisoire de l'école peut être prise par le directeur après un entretien avec les parents et en accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale du 1er degré. [Dans ce cas, des contacts fréquents doivent être maintenus entre les parents et l'équipe pédagogique de façon à permettre dans les meilleurs délais la réinsertion de l'enfant dans le milieu scolaire.]

3.2 .2 - A l'école élémentaire

S'il apparaît, après une période probatoire d'un mois, qu'aucune amélioration n'a pu être apportée au comportement de l'enfant, une décision de changement d'école pourra être prise par l'inspecteur de l'éducation nationale, sur proposition du directeur et après avis du conseil d'école.

5. Sécurité : En réponse aux consignes émanant du Ministère de l'Education Nationale, deux exercices doivent être effectués au cours du 1^{er} trimestre.

☞ **exercice incendie : effectué le 26 septembre** (en partenariat avec les services municipaux). Cet exercice a permis de constater la bonne connaissance du plan d'évacuation et la prise en compte des consignes de sécurité. L'évacuation des locaux n'a pris que 3min45.

☞ **PPMS intrusion (date à prévoir courant novembre)** – en partenariat avec les services municipaux et la gendarmerie.

6. Projet d'école

☞ Axe 1 : Suivi et accompagnement de tous les élèves

- *Les langages pour penser et communiquer*

- Le langage oral – « prendre la parole pour raconter, expliquer, ... » des actions pour favoriser l'apprentissage de ces compétences sont mises en œuvre dans l'ensemble des classes de l'école.
- Compréhension de la langue écrite – « se faire le film d'une histoire lue ou entendue » dans le but, à tous les niveaux de la scolarité, d'accéder au sens global d'un texte de difficulté adaptée à l'âge.

- Mise en place d'un mémoire école afin de fluidifier les parcours.

- Utilisation de référentiels et d'outils communs.

☞ Axe 2 : Adaptations pédagogiques adaptées aux besoins de tous les élèves

- *Agir sur le climat scolaire*

- Construire une école bienveillante → La recherche de situations d'évaluation pour permettre aux élèves de mieux visualiser leurs progrès (évaluation positive)
- Construire les règles de vie → réflexion et implication des élèves sur le comportement adapté au cours des différents « temps scolaires et périscolaires ».
- Construire l'école inclusive → Renforcer les dispositifs d'aide aux élèves « fragiles » et d'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers (classe, action du RASED,...)

☞ Axe 3 : Relation école / famille / partenaires

- *Actions en direction des parents :*

- Le **cahier de liaison** (dispositif harmonisé pour toutes les classes de Julien Bodin)
- Les réunions de rentrée
- Les « **rendez-vous d'étape** » : rencontre individuelle instaurée en ce moment pour les CP et CE1 (retour sur les évaluations nationales) et en janvier/février pour les évaluations semestrielles (livret scolaire unique LSU)

- Label E3D

7. Projets de classe

- 4 classes de maternelle : projet cirque avec la compagnie Barba'Sousa
- CP A et CP B : plusieurs mini-projets tournés vers l'alimentation et l'éco-citoyenneté
- CE1 B : partenariat avec le club de football de l'Osier
- CE1 A, CE1 B et CLE 1 : projet autour de la poterie en partenariat avec le musée de Ger.
- CE2 : projet cirque avec la compagnie des Saltimbrés.
- CE2-CM1+ tous les élèves de CM1 : visite au planétarium de Ludiver au mois de juin
- tous les CM2 : classe transplantée à Paris les 12, 13 et 14 mai +rando-cyclo au mois de juin.

Tous ces projets sont cofinancés par l'APE, la coopérative scolaire, les crédits municipaux et par l'organisation d'actions ponctuelles (ventes de gâteaux, de sets de table, d'un cross parrainé...).

8. Questions diverses

☞ Coopérative scolaire : A la rentrée scolaire, la coopérative scolaire enregistrée un solde créditeur de 3 944,34 euros.

Bilan simplifié au 31 août 2019					
ACTIF Soldes des comptes au 31/08			PASSIF		
512	Banque (1)	3 942,47	110	Report à nouveau au 01/09/2018	5 517,58
514			(égal à l'actif/passif au 31/08/2018)		
530	Caisse en espèces (2)	1,87	Résultat de l'année 2018/2019		-1 573,24
TOTAL DE L'ACTIF		3 944,34	TOTAL DU PASSIF		3 944,34

Les « sources de financement » sont doubles : la participation volontaire des familles et la vente des photos scolaires.

☞ Rideaux : l'équipe enseignante remercie la municipalité pour la pose de rideaux dans les classes d'élémentaire et dans la salle des maîtres.

☞ Question des parents : Serait-il possible d'améliorer le taux d'encadrement sur le temps de cantine, notamment pour les maternelles ?

Monsieur le maire répond qu'à l'heure actuelle, il n'est envisagé d'embaucher une nouvelle personne mais qu'une réflexion est engagée par Marine Vaudry pour faire intervenir des bénévoles sur le temps de cantine

Président de séance : David Billon